

Covid-19 et peuples autochtones.

Des « faits informatifs » sur une relation au monde (Enquête de mars à
juin 2020)

Nadia Belaïdi and Geneviève Koubi



Electronic version

URL: <http://journals.openedition.org/revdh/10441>

DOI: [10.4000/revdh.10441](https://doi.org/10.4000/revdh.10441)

ISSN: 2264-119X

Publisher

Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux

Electronic reference

Nadia Belaïdi and Geneviève Koubi, « Covid-19 et peuples autochtones. », *La Revue des droits de l'homme* [Online], Actualités Droits-Libertés, Online since 21 September 2020, connection on 06 November 2020. URL : <http://journals.openedition.org/revdh/10441> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/revdh.10441>

This text was automatically generated on 6 November 2020.

Tous droits réservés

Covid-19 et peuples autochtones.

Des « faits informatifs » sur une relation au monde (Enquête de mars à juin 2020)

Nadia Belaidi and Geneviève Koubi

- 1 Puisque toute étude sur le terrain ne pouvait être mise en œuvre en des temps de pandémie, était envisageable une exploration parmi quelques-unes des informations parvenues à propos de la gravité de la situation vécue et subie par les peuples autochtones en maintes parties du monde. Certaines des problématiques récurrentes qui les touchent invitaient à s'intéresser à la manière dont ces questions étaient abordées par des organes de presse et sites web de diverses organisations non gouvernementales¹. Malgré les développements de la connaissance des cultures et des modes de vie de ces peuples, les informations délivrées sur ce thème sont parcellaires et partielles. Elles concernent le plus souvent les peuples indigènes d'Amérique latine - en Amazonie particulièrement (Colombie, Équateur, Pérou, et Brésil surtout). Cette focale pourrait s'expliquer par le fait que, en d'autres territoires, comme en Australie², en Nouvelle-Zélande³ ou au Canada⁴, la *question des peuples autochtones*⁵ n'est pas totalement absente des politiques qui y sont menées, aussi discriminantes et discriminatoires sont-elles - notant que les États d'Afrique sont rarement abordés⁶.
- 2 En temps de crise, il est difficile de recourir à une enquête ethnographique classique⁷, il est alors courant de partir de ce qui est raconté de l'événement⁸. Ce sont les récits, quelle que soit la forme qu'ils prennent - témoignages, déclarations, articles de presse - qui permettent de plonger dans cet univers. La représentation que l'on offre souvent des populations autochtones est celle de groupes naturellement délimités et culturellement distincts, qui occupent ou ont occupé des espaces précis, qui vivent dans un autre temps, supposé éternel, immuable. Une telle représentation conduit à négliger l'insertion de ces groupes sociaux et des individus qui les composent dans les temporalités contemporaines. Or ils font entendre leur voix sur la scène internationale et prennent une place dans les institutions des Nations-Unies, tant au niveau des revendications sociales⁹, de la reconnaissance culturelle¹⁰, du droit à la propriété intellectuelle¹¹ que des aspirations politiques¹². Loin de l'image surannée qu'on leur prête, c'est bien leur compréhension des mécanismes de la prise de décision et des

groupes d'influence gouvernementaux et non gouvernementaux qui leur permet de se faire reconnaître des droits particuliers et, ainsi, de prendre pied dans la communauté des nations.

3

4 La presse, si elle a pour fonction centrale d'assurer la communication à l'intérieur d'une société, présente, en tant qu'institution sociale, l'intérêt d'intervenir dans « le sentiment de communauté »¹³. L'enquête par voie de presse écrite permet de poursuivre l'exploration des manières de parler des populations autochtones, de leurs savoirs, de leur rapport au monde, de leur façon d'être au monde et de l'habiter¹⁴. À cet égard, nous empruntons à Foucault l'idée que parler de l'autre, le définir, est une manière de le circonscrire¹⁵ pour en déduire une distribution des droits selon les conceptions de celui qui définit. Appliquées à la crise épidémique, les réflexions sur la *biopolitique* révèlent un outil d'analyse de la notion politique de communauté¹⁶ : ceux qui en font partie et ceux qui en sont exclus. Avec le discours journalistique à l'heure de la pandémie, continue l'investigation sur la manière d'inscrire ces populations dans la société et de les regarder comme des membres - à part entière, avec leur spécificité sociétale, à l'aune de « ce qui se joue en ligne »¹⁷ du point de vue de la considération des peuples autochtones et de leurs droits : telle qu'elle se manifeste, se vit et se donne à voir dans l'espace médiatique. La presse n'est donc pas ici qu'un pis-aller. Les récits, bien qu'ils semblent produire un « effet de mosaïque », sont une somme qui vient se broder sur un tissu collectif et fait apparaître, à travers le traitement de l'Autre dans la pandémie, la manière dont est appréhendé le *faire société* selon la culture majoritaire.

5 Une réflexion à partir de l'autochtonie paraît d'autant plus pertinente que la notion sert autant de fondement au droit à l'altérité qu'elle (ré)active la prégnance du lien nature-société¹⁸. Il a été démontré, dans différents textes et observations relatifs aux peuples autochtones que la relation à la terre définit les rapports sociaux. Aussi atypique que cela puisse être pour les sociétés occidentales qui distinguent la nature de la culture, ce constat a émergé de travaux menés à l'initiative commune du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement, du Programme des Nations-Unies pour le Développement et de la Banque mondiale¹⁹. D'ailleurs, la survie des peuples autochtones étant en cause quels que soient les continents²⁰, le Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme (HCDH) a lancé un appel à contribution à propos de *l'impact de COVID-19 sur les peuples indigènes* : « L'impact de la COVID-19 sur les peuples autochtones devrait être étudié et documenté pour guider les réponses des États et pour garantir que cette situation exceptionnelle n'exacerbe pas ou ne justifie pas l'impunité des violations des droits des peuples autochtones. Compte tenu de l'importance de la diversité culturelle humaine et de l'innovation pour survivre à des crises telles que les pandémies, les réponses nationales et internationales à la COVID-19 peuvent également trouver des réponses dans les connaissances et les pratiques traditionnelles autochtones »²¹. En mettant en relief l'impact de la covid-19 sur les peuples autochtones dans leurs droits, le HCDH souligne l'atteinte au groupe social et à sa relation à la nature. En rappelant l'importance de la diversité culturelle, il révèle combien les savoirs autochtones pourraient contribuer à pacifier les relations de l'homme à la nature et, sans doute, à en domestiquer les effets dévastateurs. De la sorte, le HCDH confirme les deux angles d'analyse retenus.

I/- Faits et méfaits : ravage sociétal et dévastation des milieux

- 6 La question des peuples autochtones face à la Covid-19 s'implique dans les territoires encore colonisés, dans les États issus des conquêtes coloniales, dans les États nés des luttes d'indépendance, dans les États sur lesquels des peuples natifs se sont maintenus en dépit des politiques d'assimilation et par-delà les phénomènes d'extermination²². La débâcle sanitaire, la dégradation des environnements et l'insécurité alimentaire qui s'ensuit, concernent tous les peuples sur tous les continents. À ce titre, tous les peuples autochtones de par le monde sont fragilisés²³. Le retour sur les temps passés est alors difficilement contournable puisque ces peuples ont « en commun d'avoir connu des épidémies importées par les colonisateurs, les missionnaires et tous ceux qui ont envahi leurs territoires pour y exploiter les ressources s'y trouvant. »²⁴. La crise sanitaire de la Covid-19 a ravivé « une mémoire douloureuse : celle de la colonisation bien sûr, avec des peuples décimés par les maladies apportées par les conquérants, mais aussi celle des années 1960 et 1970, quand la varicelle, la rougeole et la coqueluche, propagées par l'expansion des plantations d'hévéa, semaient la mort, tuant, dans certains villages, jusqu'à la moitié de la population »²⁵. Déjà, en ces années, le lien entre les milieux de vie et l'émergence des maladies atteignant les populations autochtones était établi. La Société pour les peuples menacés, rappelant que le système immunitaire des autochtones est composé en harmonie avec leurs environnements (forêts, jungles, montagnes, fleuves, déserts, etc.), interroge : « L'histoire se répète-t-elle ? »²⁶.
- 7 Sans conteste, « les populations indigènes, déjà affectées par une grande vulnérabilité sociale, économique et sanitaire, sont les plus exposées à la pandémie et à ses conséquences. » Néanmoins, si « certaines communautés en danger interdisent désormais l'entrée de leur territoire aux étrangers... le sort des indigènes vivant en zone urbaine, dans la pauvreté, est tout aussi préoccupant »²⁷. Ces deux espaces s'inscrivent dans une même problématique du rapport aux milieux.

A/- Distances géographiques, distanciations physiques, disparités sociales

- 8 Dans l'ensemble de la population mondiale, les peuples autochtones subissent de plein fouet les effets de la Covid-19.
- 9 À peine informés de la gravité de l'épidémie, « les deux peuples autochtones de France ont eu le même réflexe. En Guyane, sur le littoral et dans les terres, comme en Nouvelle-Calédonie, jusque dans les atolls des Loyauté, ils ont recouru aux banderoles, messages en langue vernaculaire, barrages routiers, et chefs coutumiers. ». En Nouvelle-Calédonie - par-delà la répartition des compétences entre différentes autorités publiques²⁸ -, confinés en un « réflexe coutumier », les Kanaks sont « revenus au moins provisoirement à une stricte organisation traditionnelle » tandis qu'en Guyane, l'une des principales mesures a été de « contrôler les entrées des villages »²⁹. La stratégie confinementale a montré ses limites car, en neutralisant les échanges et les transports routiers et fluviaux³⁰, les difficultés de circulation et d'approvisionnement ont été décuplées³¹, - soulignant l'indifférence de la France à l'égard de ses peuples autochtones³².

- 10 Le seul plan qui semble pouvoir garantir la survie des groupes autochtones est de couper tout contact avec le reste du pays dans lequel ils sont implantés et de renforcer la protection des terres³³. Confirmant les tactiques protectionnistes des sociétés, collectivités, tribus, groupes autochtones, le 25 mars 2020, une brève relatait la décision d'une communauté des Premières nations au Québec (Atikamekw d'Opitciwan) « d'interdire d'entrer ou de sortir de la communauté, sauf exception »³⁴. Les Innus au Canada imposaient des mesures d'urgence locales pour « tenter de réduire les répercussions de la pandémie de coronavirus »³⁵. Encore eut-il fallu que les gouvernements assument leurs engagements en palliant, outre le manque de considération et de reconnaissance, celui des structures et des moyens en matière de soins³⁶, le modèle ayant conduit à relever la défaillance des services publics en matière de santé³⁷. Aussi, dès le 30 avril 2020, la Fondation France libertés affichait ses préoccupations citant, entre autres, le problème de « l'accès aux soins du fait de l'éloignement géographique des centres de santé et de l'absence d'investissements dans certaines zones, marginalisant volontairement ces peuples dans l'accès aux services essentiels »³⁸.
- 11 Toute autorisation d'entrée sur les terres indigènes est suspendue. Quelques États, comme l'Australie à l'égard des peuples aborigènes³⁹, ont fermé l'accès aux territoires sur lesquels vivent ces peuples. Des décisions d'isolement, plus que de confinement, ont été prises dans la plupart des territoires concernés⁴⁰. Les autorités coutumières ont prôné le maintien des personnes dans leurs communautés et l'interdiction de se rendre dans les centres urbains, qui sont pourtant des principaux lieux d'implantation des services de santé - nonobstant les insuffisances, défaillances et carences qui peuvent les caractériser. Nombreuses sont les communautés autochtones qui « ne disposent pas de médecins ou d'hôpitaux locaux et dépendent du transport par avion vers des centres urbains pour y être soignées, ce qui les rend encore plus vulnérables. »⁴¹. Les distances géographiques font en sorte que les moyens de transport sanitaire des personnes sont restreints - ce constat concernant tout autant le Canada que le Brésil, le Pérou ou les Philippines, le Chili ou l'Australie... Se posait pourtant la question de savoir si l'isolement collectif volontaire est la meilleure réponse au Covid-19 pour les populations autochtones⁴².
- 12 Les populations autochtones éprouvent des difficultés à suivre les consignes sanitaires, elles n'ont souvent qu'un accès limité à l'eau⁴³, à l'eau potable, comme aux divers équipements de protection préconisés. En sus, doivent être retenues les formes de vie collective, « des normes ou traditions locales [pouvant] aussi exacerber la propagation du virus. Chez la plupart des populations autochtones, l'esprit communautaire est une valeur fondamentale. La proximité sociale, le clan ou la famille élargie, le travail partagé et communautaire, les repas en commun, constituent des dimensions permanentes de la vie quotidienne ». L'échange et la distribution sont essentiels à la survie et à la résilience de ces populations, d'où la difficulté de prôner le respect des mesures de distanciation physique ou sociale, « plus facilement applicables au sein de cultures individualistes aux ménages nucléaires »⁴⁴. En ressort une relative critique envers les formes relationnelles inter-générationnelles que partagent les peuples autochtones.
- 13
- 14 Les appels à la protection des peuples autochtones se sont multipliés⁴⁵. Par-delà la pétition réclamant des mesures urgentes pour sauver les peuples autochtones initiée

par Sebastião Salgado⁴⁶, diverses ONG et associations se sont mobilisées. Certaines, comme Survival international, avaient promptement lancé l'alarme⁴⁷. D'autres, à l'exemple de l'APIB (Articulação dos Povos Indígenas do Brasil⁴⁸), se sont employées à dénoncer les politiques de discriminations et à provoquer les autorités gouvernementales afin qu'elles s'engagent pour l'amélioration des conditions de vie des peuples autochtones⁴⁹. Obliger les États à s'en préoccuper sans tarder devenait crucial, particulièrement envers les peuples non contactés⁵⁰.

- 15 Les difficultés s'amoncellent. Elles résident d'abord dans les incertitudes des circuits de communication tant la diffusion de l'information préalable à toute campagne de sensibilisation est essentielle ; elles peuvent découler de l'absence de moyens de communication⁵¹ comme des pratiques collectives culturelles ou même des divergences entre les conceptions de la médecine. Elles concernent l'accès aux soins comme la dispensation des soins eux-mêmes⁵², hors de portée des maigres bourses. Ces problématiques constituaient les premiers paliers de l'attention portée aux peuples autochtones - en sus des décomptes effectués par les différents États du nombre de décès et de contaminations⁵³.
- 16 Cantonnés dans leurs tribus, pris dans le tourbillon des consignes sanitaires insistant sur des gestes-barrières ou sur les nécessités de la distanciation physique pour contrer l'expansion du nouveau virus zoonotique, les membres des différents peuples autochtones peinent à subsister en dépit de leurs savoirs et malgré l'ensemble des remèdes traditionnels, l'invocation « des êtres suprêmes protecteurs de la forêt » ne comblant pas les manques⁵⁴. De plus, les mesures de confinement mises en œuvre au niveau national « ont entraîné l'arrêt de nombreuses activités de subsistance, telles que l'agriculture, la vente de produits et la production artisanale »⁵⁵, et les activités liées au tourisme. La Fondation France libertés confirme que « la précarité économique vient ainsi s'ajouter à la difficulté de la distanciation sociale du fait de territoires congestionnés. Pour les peuples dépendant économiquement de la vente de produits agricoles, la pandémie vient mettre en péril leurs revenus avec le risque de basculer très rapidement dans la pauvreté »⁵⁶.
- 17 Le 20 avril 2020, l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) signifiait que la pandémie de coronavirus Covid-19 « pourrait avoir de graves conséquences sur le bien-être, les moyens de subsistance et la santé des peuples autochtones ». Dans un long communiqué se référant à la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007, en ciblant leur droit à l'autodétermination, la FAO formulait quelques recommandations, les unes relatives à la question linguistique, incitant « les instances sanitaires mondiales, régionales et nationales à fournir aux peuples autochtones, des informations (...) dans les langues autochtones » ; les autres demandant à ce que soit incluse « une approche interculturelle dans leur riposte, qui prenne en considération les soignants autochtones traditionnels, en les formant à toutes les mesures de contention pertinentes et à l'utilisation de matériel pour arrêter la propagation du virus »⁵⁷.

B/- Difficultés citadines, discriminations et exclusions sociales

- 18 Tous les autochtones, membres des peuples autochtones, ne vivent pas sur les terres révérees par leurs peuples. « Les populations autochtones qui ont déménagé dans de plus grandes villes ou zones urbaines pour étudier ou chercher du travail peuvent se

retrouver dans des conditions de vie précaires (...), augmentant ainsi leur vulnérabilité aux problèmes de santé »⁵⁸. N'ayant pas rejoint leur communauté dans les forêts, steppes, pampas, ou toundras⁵⁹, ils connaissent une inversion statutaire et situationnelle puisqu'ils ne peuvent qu'exciper de manière éloignée de leur rattachement à leur peuple - les peuples autochtones étant sujets de droits en termes « de collectif »⁶⁰.

- 19 Des autochtones, par choix ou par obligation, se sont installés dans des zones urbaines, dans les villes ou à leurs périphéries - faisant alors partie de la cohorte des minorités culturelles discriminées. S'éloignant de leur communauté ou de leur réserve, ils subissent l'exclusion, qu'ils s'évertuent ou non à maintenir, un tant soit peu, leurs coutumes et leurs valeurs originelles⁶¹.
- 20 La situation reste particulièrement critique pour ce qui concerne les réfugiés. L'Agence des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR), en se penchant sur les mouvements de population en Amérique latine⁶², avait eu l'occasion de constater que, « même si près de la moitié des réfugiés autochtones vénézuéliens au Brésil ont pu se mettre à l'abri dans différents foyers du pays, des milliers d'autres vivent toujours dans des situations précaires. Cantonnés dans des logements insalubres et dépendants en grande partie de la vente de leur artisanat, ils sont souvent doublement touchés, d'abord financièrement par les mesures d'auto-isolement et aussi parce qu'ils n'ont guère les moyens d'appliquer les mesures de prévention de la contagion »⁶³. Si « beaucoup vivent dans des régions isolées et reculées, où ils n'ont pas accès aux services de santé, à l'eau potable ou au savon [d]'autres vivent dans des logements exigus ou au sein d'installations informelles en milieu urbain, sans aucun accès à des équipements de protection. La plupart des groupes indigènes frontaliers sont menacés d'extinction physique et culturelle, en raison d'une alimentation insuffisante et d'une malnutrition sévère, ce qui peut augmenter le risque de contagion. Ces régions manquent également de services de santé de base, ce qui peut encore aggraver la situation actuelle »⁶⁴.
- 21 La Fondation France libertés avait noté, le 30 avril 2020, combien « la vulnérabilité accrue des peuples autochtones est aussi à relier à leurs conditions de vie précaires. Certains vivent dans des quartiers défavorisés des grandes villes, des camps de fortune au bord des routes après avoir été chassés de leurs terres (par exemple les Guarani Kaiowa au Brésil), ou encore dans des camps de réfugiés »⁶⁵. Par ailleurs, « dans les régions amazoniennes péri-urbaines, les populations indigènes sont désormais dépendantes de produits de la ville. Elles sont dans la nécessité de se déplacer pour des questions d'accès à des besoins de nécessité : parfois des médicaments, mais aussi des denrées alimentaires qui ne se trouvent pas en forêt (sel, huile, etc.) »⁶⁶.
- 22 Au Brésil, l'APIB devait ainsi dénoncer les politiques de dissociation appliquées par le Secrétariat spécial pour la santé des indigènes (Sesai) conduisant à ne pas enregistrer et ne pas fournir de soins aux indigènes qui ne résident pas dans les villages. « Cette politique est un acte de racisme institutionnel qui rend invisibles les autochtones vivant dans les zones urbaines et les laisse négligés. Nous sommes des autochtones, que nous vivions à l'intérieur ou à l'extérieur de nos territoires. Nous sommes extrêmement vulnérables et il existe un risque réel que le nouveau virus provoque un autre génocide »⁶⁷. En d'autres pays, certaines communautés autochtones « n'ont pas leurs territoires démarqués » ou bien « n'ont simplement pas de territoires, vivant dans des zones dégradées et inadéquates telles que les bords d'autoroutes, sans structures sanitaires de base (eau, nourriture, habitations dignes) »⁶⁸. Différenciés et exclus, les

membres des peuples autochtones dépourvus de racines territoriales mais toujours dépositaires de leur culture, ne retiennent guère l'attention des gouvernements.

- 23 Au Canada, ayant pris conscience que « les peuples autochtones ont des besoins uniques, en particulier ceux qui sont éloignés de leurs familles et de leurs communautés », le Premier ministre annonçait, le 20 mai 2020, que, sur le fonds de soutien aux communautés autochtones prévu dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, « 15 millions de dollars iront appuyer les organisations autochtones qui offrent des services aux peuples autochtones vivant dans les centres urbains et hors réserve »⁶⁹. Ce geste visant à aider les autochtones éloignés de leurs communautés et établis dans les villes fut salué⁷⁰. Il apparaît pourtant insuffisant au regard des enjeux, enjeux qui dépassent la lutte contre la pandémie en y impliquant la lutte contre les dégradations multiples du milieu.

C/- Rapports aux milieux : entourage et environnement

- 24 La Covid-19 n'est pas le seul grave problème auquel sont confrontés les peuples autochtones, dont les connaissances et les modes de vie sont étroitement liés à la nature, d'où leur souci constant de préservation de leurs environnements. Sont là entremêlés la connaissance des liens qu'ils entretiennent avec leurs terres⁷¹ et le dépérissement des écosystèmes à la suite des pollutions multiples et de la déforestation⁷².
- 25 Au Brésil, l'APIB publiait, le 6 mai 2020, une note de protestation contre la Fondation nationale de l'Indien (FUNAI) afin de rappeler les principes inscrits dans la constitution brésilienne et, notamment, ceux destinés à défendre les droits territoriaux des indigènes⁷³. Si les peuples autochtones combattent de multiples projets industriels et miniers qui malmènent la faune et la flore sur lesquelles repose l'harmonie à laquelle ils aspirent, et l'effectivité de leur droit à la subsistance, les désordres climatiques les déstabilisent. Par exemple, « en Suède, en Norvège et en Finlande - les pays où ils [les Samis] sont le plus présents - ils n'en finissent pas de se confronter à des projets qui empiètent sur leurs territoires, polluent leurs terres, et malmènent la biodiversité. (...) Cet empiètement progressif des États et des entreprises sur les terres des Samis altère sérieusement leur capacité à s'adapter aux changements climatiques »⁷⁴.
- 26 Dès le mois d'avril 2020, le Conseil international des traités indiens (IITC)⁷⁵ rappelait que « l'exploitation des ressources, la destruction des systèmes alimentaires traditionnels et la contamination toxique des terres, de l'air et de l'eau des peuples autochtones provoquent des taux disproportionnés de maladies, notamment des cancers, du diabète et de l'asthme, qui compromettent les systèmes immunitaire et respiratoire à tous âges »⁷⁶. De leur côté, les organisations autochtones du bassin amazonien (COICA)⁷⁷ présentaient une « Déclaration de solidarité avec les peuples autochtones » dans laquelle elles fustigeaient « la négligence persistante des gouvernements, des industries extractives et des institutions financières face au nouveau coronavirus pourrait entraîner l'ethnocide des peuples mêmes qui protègent les forêts tropicales et qui fournissent des connaissances et des solutions approfondies à l'autre crise existentielle à laquelle nous sommes confrontés : l'urgence climatique mondiale. » Elles demandaient expressément que cessent « immédiatement l'exploitation extractive minière, les activités pétrolières et forestières, l'agriculture

industrielle et tout prosélytisme religieux à l'intérieur ou à la frontière de tout territoire indigène »⁷⁸.

- 27 En effet, pour certains observateurs, « cette crise est le produit de notre façon de vivre le monde. En étendant les limites de nos habitats humains sur le monde sauvage, nous avons non seulement détruit la biodiversité, mais sommes aussi entrés en contact inédit avec une faune qui ne demandait qu'à vivre en paix. En bousculant de précieux équilibres, nous avons réveillé des organismes hostiles. Le coronavirus dont on sait l'origine dans les chauves-souris en est le résultat. Nos équilibres s'en trouvent dès lors chamboulés et notre vie menacée, partout sur le globe. Les peuples indigènes connaissent depuis toujours ce fragile équilibre. Ils nous avaient alertés »⁷⁹. Ils avaient alerté les gouvernements, les organisations internationales, les ONG, les multinationales..., mais ils ne furent pas entendus, pas écoutés. Or, il a pu être constaté, durant les temps de confinement décidés de par le monde, que « la baisse soudaine des activités industrielles et humaines favorise la liberté de la faune et la flore qui nous entourent »⁸⁰ leur permettant d'envisager à terme de retrouver une harmonie avec la nature. Mais, « si la pandémie du covid-19 semblait avoir quelques effets bénéfiques sur la faune mondiale qui peut réinvestir certaines zones désertées depuis longtemps, loin des yeux, les conséquences sur le plus grand bassin de biodiversité au monde pourraient être catastrophiques. La réponse du gouvernement brésilien à cette menace, tant pour la survie des peuples autochtones que pour la protection de la forêt amazonienne, fait craindre le pire pour l'évolution de la situation, alors qu'une nouvelle saison des feux approche »⁸¹.

II/- Dits et non dits : du milieu de vie et de ses écologies

- 28 L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) soulignait combien « le changement d'utilisation des terres est un facteur clé des maladies zoonotiques émergentes. La déforestation, la fragmentation des habitats et l'expansion des frontières agricoles augmentent les contacts entre les humains et les autres animaux »⁸². Ce disant, elle disqualifie la disjonction en pandémie de Covid-19 de la destruction des modes et milieux de vie des peuples autochtones. En temps de Covid-19, l'isolement volontaire ou forcé de ces peuples, attachés à la préservation de leurs modes de vie et indissolublement liés à la nature, assimile mal les mesures engagées pour la lutte contre la maladie sous une forme de distanciation qui ont ainsi suscité une accélération de la détérioration des forces collectives inhérentes à ces modes de vie. S'y ajoute la désagrégation progressive de leur environnement du fait des politiques extractivistes, agricoles, minières et industrielles⁸³, comme des activités illégales fomentées par des intrus extérieurs. Ces corrosions ont joué un rôle non négligeable dans l'expansion de la Covid-19.
- 29 Ainsi, alors même que rien ne transparait quant à la sauvegarde des cultures autochtones, les approches journalistiques renvoient à la nécessaire protection de la nature – tout en insinuant une forme d'ethnisation ou, à tout le moins, d'essentialisation. À la racine de leur désignation⁸⁴, ces cultures articulent pourtant, de fait, les revendications pour la reconnaissance du droit à un environnement sain et du droit à la protection de la santé.

A/- Protection des peuples et conservation des milieux

- 30 Limiter au maximum les contacts focalisait le questionnement sur les porteurs potentiels du virus dans les régions reculées occupées par les peuples autochtones. Dans les régions amazoniennes, « la crainte d'une contamination, provoquée par l'intrusion des orpailleurs illégaux et des trafiquants de bois ou de drogue, s'est intensifiée... »⁸⁵. Le constat est sévère : « La crise sanitaire provoquée par la pandémie Covid-19 a provoqué un coup d'arrêt économique dans de nombreuses régions du monde. (...). Malheureusement, ce coup d'arrêt n'aura pas suffi à freiner un désastre environnemental : la déforestation de l'Amazonie et, par la même occasion, le danger qui pèse sur les peuples autochtones. La situation est même pire que jamais. [...], Non seulement la pandémie Covid-19 ne freine pas la déforestation, mais il semblerait même qu'elle aggrave ces pratiques destructrices, notamment celles illégales hors de contrôle, ce qui met en danger plus que jamais l'écosystème mais aussi les indigènes qui y vivent »⁸⁶.
- 31 Depuis le début de la lutte contre le nouveau coronavirus, « l'extractivisme minier se développe, attirant plus de mineurs et augmentant les risques sanitaires. Ces activités industrielles se portent au mieux, mais la forêt et les rivières sont de plus de plus polluées, "et certains fleuves qui n'étaient pas pollués le sont désormais" ... »⁸⁷ Or, en ces temps de crise sanitaire, le confinement des villages indigènes réduit les activités de surveillance des territoires⁸⁸. La situation devient critique dans les territoires et les réserves indigènes où la nature subit les intrusions des accapareurs de terrains, des chercheurs d'or et des coupeurs de bois - ce qui a parfois conduit « les tribus, abandonnées à elles-mêmes, [...] à prendre les armes et [à] se défendre seules contre les nouveaux assaillants »⁸⁹.
- 32 Le 20 avril 2020, la FAO avait recommandé aux gouvernements d'« intensifier les mesures de protection pour empêcher les agriculteurs, les colons, les entreprises privées, les industries et les mineurs venant de l'extérieur, d'entrer sur les territoires des peuples autochtones en profitant de la crise actuelle »⁹⁰. Cette partition retrace une des réalités à laquelle les peuples autochtones ont eu à faire face et, dans le même temps, signifie combien la relation entre les peuples et leurs environnements pouvait contribuer à la lutte menée ainsi contre le coronavirus Sars-CoV-2, désigné par la maladie qu'il génère : Covid-19.
- 33 Dès le 1er mai 2020, le Département de la communication globale de l'ONU appuyait la perspective annoncée par la FAO en relevant que « les peuples autochtones sont des partenaires indispensables dans la lutte contre la pandémie, ne serait-ce que par leur connaissance fine des écosystèmes, soutiennent les Nations-Unies, en réitérant leur appel au respect des droits de ces populations vulnérables »⁹¹. En effet, les connaissances et pratiques autochtones dans le domaine écologique ne peuvent que contribuer à la résolution des problèmes environnementaux⁹². Étaient citées les observations de la présidente de l'Instance permanente des Nations-Unies sur les questions autochtones (UNPFII), selon lesquelles « les peuples autochtones peuvent contribuer à la recherche de solutions. Leurs bonnes pratiques de guérison et de savoirs traditionnelles, telles que l'isolement des communautés pour empêcher la diffusion de la maladie, sont aujourd'hui suivies dans le monde entier ».
- 34 Cette prise de position reflétait les considérations du Groupe d'appui inter-organisations des Nations-Unies (GAIO) sur les questions autochtones pour lequel « les

peuples autochtones doivent être considérés comme des acteurs de la riposte : "leurs institutions de gouvernance traditionnelles et leurs connaissances en matière de protection de la biodiversité peuvent grandement contribuer à une réponse d'urgence et à un rétablissement réussis" »⁹³. Le Département de la communication globale de l'ONU soulignait d'ailleurs qu'en l'occurrence « la mise en œuvre de la Convention n° 169 de l'OIT revêt une importance capitale pour les peuples autochtones »⁹⁴, - ce texte insistant « sur le respect des cultures et des modes de vie des peuples autochtones et reconnaissant leur droit à la terre et aux ressources naturelles »⁹⁵.

- 35 Suivant cette ligne, le nouveau Rapporteur spécial des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones, José Francisco Cali Tzay, s'inquiétait du fait que « les états d'urgence exacerbent la marginalisation des communautés autochtones, et dans les situations les plus extrêmes, on assiste à une militarisation de leurs territoires »⁹⁶. Il regrettait que « dans certains pays, les consultations avec les peuples autochtones et les évaluations d'impact environnemental so[ie]nt brusquement suspendues afin de forcer la réalisation de mégaprojets liés à l'agroalimentaire, à l'exploitation minière, aux barrages et aux infrastructures »⁹⁷. Pour sa part, le Réseau ecclésial panamazonien (Repam) relevait comme facteur accentuant les risques de dévastation pour les peuples autochtones « l'augmentation incontrôlée de la violence sur les territoires, cette violence étant souvent liée à des projets d'exploitation minière ou pétrolière »⁹⁸.
- 36 Ces prises de conscience apparaissent bien tardives tant, dès le mois d'avril 2020, avait pu être signalé l'effet d'aubaine « pour entamer des travaux ou accélérer des projets extractivistes tant que les moyens de résistance sont limités du fait du confinement et que l'actualité tourne en boucle sur la pandémie »⁹⁹. Car, « pendant que près de la moitié de la population mondiale est en confinement volontaire ou forcé, certains projets extractivistes continuent à aller de l'avant. C'est le cas pour Coastal GasLink, Trans Mountain pipeline et le Keystone XL... »¹⁰⁰. D'autres aperçus appuient ces comptes-rendus : « Certains États (Canada et Brésil par exemple) profitent ainsi de la pandémie pour tenter d'assouplir les normes environnementales, ce qui ne manquera pas d'aggraver les impacts des futurs projets pour les autochtones. Début avril, en pleine période de confinement, des ouvriers commençaient les travaux pour la réalisation de l'oléoduc Keystone XL entre les États-Unis et le Canada. Le coronavirus n'empêche pas non plus les accidents en tout genre liés à l'extractivisme. En Équateur, des déversements de pétrole dans des rivières suite à la rupture de trois oléoducs vont fragiliser encore plus les communautés autochtones »¹⁰¹.
- 37 Nul doute qu'« inédite et brutale, la pandémie de Covid-19 nous oblige à repenser nos modes de vie et à questionner nos représentations. Et si cette crise était aussi celle de nos relations au monde vivant et à l'ensemble des non-humains ? »¹⁰²

B/- Dégradations de la nature et prévention d'autres risques sanitaires

- 38 C'est en portant le regard sur l'Amazonie, et par là sur le Brésil, que la question de la dégradation des milieux de vie est le plus souvent posée. En effet, « alors qu'une bonne partie du monde est à l'arrêt, tronçonneuses et tractopelles tournent à plein régime dans la forêt amazonienne »¹⁰³.
- 39 La relation des peuples autochtones avec la nature¹⁰⁴ est telle que la protection de leurs milieux, de la forêt tropicale ou des cours d'eau leur est fondamentale et défie les

frontières - à l'exemple de la tribu Kokama qui évolue entre le Pérou, la Colombie et le Brésil. Les Amérindiens d'Amazonie fragilisés par les politiques publiques, se trouvent « en proie à la déforestation de leur territoire, au trafic des orpailleurs et à l'exploitation anarchique des ressources, les communautés vivant au sein de la forêt sont depuis longtemps victimes de maladies, ainsi que d'actes criminels. Depuis l'apparition du Covid au Brésil, leur situation sanitaire se détériore rapidement »¹⁰⁵.

- 40 Plusieurs organismes, associations et organes de presse ont donc relevé les exactions de tout un ensemble d'acteurs économiques, formels et informels, qui, profitant de la situation, se sont emparés des terres autochtones pour les exploiter et se sont comportés en appropriateurs de leurs ressources¹⁰⁶. La pandémie sert d'écran de fumée aux exactions des exploités couvertes par les autorités politiques comme aux activités irrégulières qui y pullulent¹⁰⁷. Alors que les politiques économiques nationales ne sont pas indemnes de tout reproche en la matière¹⁰⁸, l'alerte la plus fréquente repose sur les intrusions illégales et opportunistes de différents corps de métiers, prospecteurs de tous types dans les territoires autochtones, particulièrement au Brésil où « les accapareurs de terres amazoniennes sont extrêmement doués pour contourner les limites réglementaires »¹⁰⁹.
- 41 Le 15 mai 2020, Survival international relève que pailleteurs, orpailleurs, colons, agriculteurs, opèrent en toute impunité, dans le bassin amazonien, s'attaquent aux territoires des peuples « non contactés » comme aux territoires, espaces et réserves des peuples autochtones recensés¹¹⁰. Doit donc être prise en considération « la menace que constituent les "envahisseurs" des territoires autochtones à la fois pour les écosystèmes mais aussi, à l'heure du Covid-19, comme potentiels vecteurs du virus »¹¹¹.
- 42 Pourtant, les peuples autochtones disposent du droit de gérer librement leurs terres, territoires et ressources. Selon les articles 11 et 12 de la Déclaration onusienne sur les droits des peuples autochtones, « les peuples autochtones ont le droit d'observer et de revivifier leurs traditions culturelles et leurs coutumes » et « ont le droit de manifester, de pratiquer, de promouvoir et d'enseigner leurs traditions, coutumes et rites religieux et spirituels ».
- 43 Crise écologique et crise sanitaire vont de pair. Devant la virulence du virus, certains des peuples autochtones ont alors réanimé ou revisité leurs pratiques traditionnelles¹¹². Par exemple, « les communautés d'Orang Rimba [« Gens de la forêt »], qui vivent à l'intérieur des terres [... à Sumatra], possèdent une tradition très ancienne de protection. Qu'ils appliquaient bien avant les exhortations à garder une distanciation sociale lancées depuis le début de l'épidémie de Covid-19. Les Orang Rimba appellent cette coutume *besesandingon* - ou comment se protéger des personnes malades ou soupçonnées de l'être. À l'annonce de la pandémie, plusieurs chefs de ce peuple traditionnellement nomade ont pris très rapidement des mesures. Ils ont emmené les personnes de leur groupe qui campaient à la lisière de la forêt se réfugier au fin fond du parc national de Bukit Duabelas. L'objectif étant de les mettre à l'abri de la menace d'une propagation du virus ». Ceux qui viendraient les retrouver en ces lieux sont alors soumis à « une politique de restrictions coutumières » et sont « mis en quarantaine dans une *sudung*, une simple cabane recouverte d'une bâche » pendant une semaine. Mais, « au milieu d'une forêt aujourd'hui endommagée [par la déforestation liée notamment au développement de plantations], où les conditions de vie se sont dégradées et où les ressources alimentaires sont de plus en plus limitées, les Orang Rimba peinent à subvenir à leurs besoins. Le *besesandingon* les a obligés à s'enfoncer très

loin dans la forêt, à des dizaines de kilomètres du point de ravitaillement le plus proche »¹¹³.

- 44 D'autres communautés ont recomposé leurs systèmes de normes, autour des concepts de *buen vivir* et de *vivir bien*¹¹⁴, afin de parvenir à des cantonnements similaires, les méthodes d'isolement et de confinement devant être élaborées en lien avec les caractéristiques du territoire, pensées en relation avec le Créateur ou la Terre-Mère, puis reliées aux mœurs et rituels parfois dédiés à des divinités protectrices du ciel et de la terre, du soleil et de la pluie, des montagnes ou des vallées, des lacs et des rivières, des plantes et des arbres qui abritent tant d'espèces animales...
- 45 Il s'agit alors d'en finir avec les images d'Épinal. « Les peuples autochtones et tribaux ne sont pas primitifs. Ils ont des technologies, des lois, une éducation, des religions et des structures sociales, politiques et économiques. Ils ont développé de nombreux médicaments utilisés aujourd'hui par les sociétés industrialisées et leurs connaissances botaniques sont inestimables »¹¹⁵. Les savoirs autochtones, dont les communautés ont été spoliées¹¹⁶, ne sont pas figés et évoluent en fonction des circonstances, des circonstances de temps, de lieux, de climats. Aussi, était-il possible de repérer une revitalisation de certains rituels, un « retour vers la médecine traditionnelle »¹¹⁷.
- 46 Par exemple, en retravaillant leurs savoirs sur les vertus des plantes médicinales, « pour ne pas dépendre du système de santé publique saturé de l'État d'Amazonas, les autochtones ont recours à leurs connaissances ancestrales. [...] Ils concoctent par exemple des infusions à base d'écorces d'arbres, du carapanauba (aux vertus anti-inflammatoires), du saracura mira (utilisé habituellement pour le traitement de la malaria) ou du thé avec des ingrédients moins exotiques, comme le citron, la menthe, la mangue, l'ail, le gingembre ou le miel »¹¹⁸. De même, au Panama, « les Amérindiens reviennent à des pratiques de médecine traditionnelle. "Dans cette situation exacerbée par la peur du virus, les populations autochtones se tournent logiquement vers la médecine traditionnelle, non pas tant pour traiter les cas avérés de la maladie, de toute façon assez rares, mais pour donner sens à cette épidémie et tenter de la prévenir. Loin de n'être qu'une médecine par défaut, la médecine traditionnelle renvoie à un système d'interprétation du monde complexe encore très présent chez les populations autochtones du Panama" »¹¹⁹.
- 47 Le Rapporteur spécial des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones, José Francisco Cali Tzay, avait pu remarquer que « les communautés autochtones qui ont réussi à mieux résister à la pandémie de Covid-19 sont celles qui ont atteint l'autonomie gouvernementale, ce qui leur permet de gérer leurs terres, territoires et ressources, et d'assurer la sécurité alimentaire grâce à leurs cultures traditionnelles et à la médecine traditionnelle »¹²⁰. L'attention portée aux savoirs autochtones est toutefois occultée par la considération que les journalistes accordent aux organisations politiques d'une autodétermination toujours recherchée¹²¹. En quelque sorte, cette pandémie a été « l'occasion pour les nations autochtones du Canada, et en particulier pour celles du Québec, d'exercer leur autorité et leur souveraineté. Elles l'ont fait sans demander la permission à l'État. L'autogouvernance, cela veut dire que, si l'on n'est pas d'accord, on peut choisir de faire les choses différemment »¹²².

C/- Un écocide systémique ?

- 48 « [...] la dégradation et le rétrécissement sans précédent des milieux peu anthropisés du fait de leur exploitation par l'élevage extensif, l'agriculture industrielle, la colonisation interne et l'extraction de minerais et d'énergies fossiles [...] a eu pour effet que des espèces sauvages réservoirs de pathogènes se sont trouvées en contact beaucoup plus intense avec des humains vivant dans des habitats beaucoup plus denses. Or les grandes pandémies sont des zoonoses, des maladies qui se propagent d'espèce en espèce et dont la diffusion est donc en grande partie dépendante des bouleversements écologiques. [...] Que des maladies infectieuses fassent le tour de la Terre n'a rien de nouveau ; c'est que celle-ci le fasse si rapidement qui attire l'attention sur la forme présente de la mondialisation, laquelle paraît entièrement régie par la main invisible du marché, c'est-à-dire la règle du profit le plus rapide possible »¹²³.
- 49 Ainsi, la « catastrophe sanitaire devenue commune, causée par l'émergence d'un nouveau virus zoonotique issu de la déforestation et de la marchandisation des espèces animales sauvages, doit aujourd'hui, plus que jamais, nous donner à penser. Par sa destruction acharnée des milieux forestiers, de leur biodiversité et des peuples autochtones qui en sont les habitants avisés, le "peuple de la marchandise" que nous sommes (selon l'expression du chaman yanomami Davi Kopenawa) devient sa propre victime en retournant sur lui-même les conséquences de son hybris prédatrice. Il devient ainsi évident que le sort funeste que nous avons réservé aux peuples amérindiens jusqu'à présent - dont nous continuons à laisser dévaster aveuglément les terres - n'aura finalement été qu'une préfiguration de ce que nous nous infligeons aujourd'hui à nous-mêmes, cette fois à l'échelle planétaire »¹²⁴.
- 50 « D'autres plantes pourraient peut-être contribuer à combattre les prochaines pandémies auxquelles nous ferons face, mais encore faut-il trouver lesquelles. Pour ce faire, nous aurions intérêt à nous tourner vers les peuples autochtones, qui détiennent une part importante des connaissances sur les propriétés médicinales des plantes »¹²⁵.
- 51
- 52 C'est encore une fois sur l'usage des plantes médicinales par les peuples autochtones que la plupart des commentateurs se penchent pour aborder cette question, donnant souvent comme exemple l'aspirine qui est issue des savoirs autochtones, tirée de certaines espèces de saules, utilisée alors contre la douleur et les maux de tête.
- 53 Or « la pandémie est un réactif qui condense, non pas les singularités d'une société particulière, puisqu'elle est mondiale, mais certains traits du système qui régit le monde actuel, le capitalisme postindustriel »¹²⁶. Dès lors nul besoin de s'attarder sur les distensions existant entre les modèles internationaux de protection de la nature et la pensée des droits des peuples autochtones¹²⁷, « le Covid-19 nous invite à réfléchir quant à la trajectoire écocide dans laquelle nous nous sommes engagés : artificialisation des sols, effondrement de la biodiversité, dérèglement climatique... et la liste est encore longue. (...) Le Covid-19 est un marqueur temporel d'une crise écologique et sociale plus large, et non le début de l'effondrement »¹²⁸. Le constat d'une crise écologique est établi et en appelle au droit¹²⁹.
- 54 Le lien entre destruction des conditions de vie et menaces fondamentales à l'existence culturelle et/ou physique d'un groupe social¹³⁰ interroge l'inscription de représentations et de pratiques dans le système politique et place la discussion sur le

terrain des fondements des différentes règles juridiques organisant les rapports entre humains et non-humains. Cette rupture apparaît symptomatique de pratiques "écocidaires", déjà dénoncées en 1984 dans le cadre de l'étude menée par José Martinez Cobo¹³¹. Malgré l'attention croissante que leur portent les Nations-Unies, les peuples autochtones continuent de subir ce qu'il nomme un « génocide d'origine écologique »¹³². On en retrouve des modalités dans certains textes relatifs à la préservation des savoirs autochtones¹³³, ce qui questionne le caractère systémique de la non-prise en compte de ce lien substantiel. En écho aux notions de génocide¹³⁴ et de crime contre l'humanité, l'écocide pose une responsabilité de l'Homme envers la Nature et positionne le droit de l'environnement comme susceptible de se saisir de la question fondamentale du lien intrinsèque entre la destruction de la Nature et la destruction de l'Homme¹³⁵.

- 55 Le crime d'écocide pourrait être considéré comme emblématique de l'Anthropocène¹³⁶ en incarnant l'enjeu d'un droit - et d'un processus normatif - qui concourt à renouveler les visions du monde et les façons d'habiter la terre en commun. On parle aujourd'hui d'Anthropocène parce que « l'empreinte humaine sur l'environnement planétaire est devenue si vaste et intense qu'elle rivalise avec certaines grandes forces de la Nature en termes d'impact sur le système Terre »¹³⁷. Le concept invite à une relecture, depuis la révolution industrielle et à l'échelle de la Terre, du modèle promu pour vivre *avec, de et dans* la Nature. L'idée d'Anthropocène bouleverse les représentations dominantes du monde¹³⁸, elle ignore la césure entre Nature et Culture¹³⁹ et rénove la compréhension de la « crise environnementale »¹⁴⁰ contemporaine. Plus qu'une crise, il s'agit d'une transformation profonde dont les modalités restent encore largement méconnues, une nouvelle période qui impose d'autres choix politiques inscrits dans la société par la voie du droit.
- 56 S'il n'existe pas de règles interdisant la pollution massive ou la destruction de la biodiversité, celles qui préservent l'atmosphère ou la biodiversité prohibent *a fortiori* de tels actes. L'ensemble de la démarche internationale¹⁴¹, reprise par des initiatives nationales souvent judiciaires¹⁴², en qualifie les atteintes graves d'écocide. En exposant les États aux écologies (au sens des sciences humaines et sociales), l'écocide met les gouvernements au défi des représentations de la Nature. Dès lors, il ne s'agit plus seulement de réglementer le maintien des liaisons biologiques mais d'arbitrer en conscience parmi les relations à la nature : celles inscrites dans les visions du monde historiquement et socialement situées, celles (re)construites par les destructions environnementales et les rapports sociaux tissés par et autour de cette préoccupation, celles instituées par les institutions et structures économique-financières.
- 57 La jonction indissoluble de la flore et de la faune devrait être à chaque fois rappelée. En ce qui concerne la Covid-19, certes, le pangolin a été cité comme en étant à la source, ce alors même qu'il est en voie d'extinction. Mais c'est en désignant les chauves-souris comme une source indirecte de la survenance du coronavirus - ce qui n'est pas scientifiquement prouvé ni contesté -, qu'a été confirmé le constat selon lequel elles représentent un danger pour la santé. Le risque est alors d'inciter à leur extermination. Les chauves-souris jouent pourtant un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité. Or, « plus la biodiversité décline, plus nous exerçons une pression sur la faune et la flore, et plus ces infections émergentes auront de chance de se produire. Cette hypothèse - largement débattue depuis les débuts de la pandémie de Covid-19 - ne cesse de prendre de l'ampleur »¹⁴³. Comment sous-estimer les études scientifiques qui

laissent entendre que « la déforestation majeure peut conduire à l'émergence de nouveaux virus et bactéries dangereux contre lesquels l'humanité a peu de défense, conduisant à des épidémies et des pandémies »¹⁴⁴ ?

- 58 En quelque sorte, « l'agent pathogène dont la virulence terrible modifie les conditions d'existence de tous, ce n'est pas du tout le virus, ce sont les humains ! »¹⁴⁵. Nul doute que cette crise de la covid-19 est d'abord affaire d'écologies.

*

Les Lettres « Actualités Droits-Libertés » (ADL) du CREDOF (pour s'y abonner) sont accessibles sur le site de la Revue des Droits de l'Homme (RevDH) – Contact

NOTES

1. La recension des différents articles, tribunes, dépêches, tirés de sites d'information (en langue française) - alors librement accessibles - mentionnés dans cette contribution a été réalisée entre le 17 mars et le 2 juin 2020. La consultation de ces textes a eu lieu au jour le jour.
2. Ainsi, pour épargner les Aborigènes, l'Australie décidait, le 20 mars, « de les isoler en fermant les zones où ils habitent. » : « Coronavirus : l'Australie veut protéger les indigènes du Covid-19 », 22 mars 2020, <https://www.linfo.re/monde/oceanie/coronavirus-l-australie-veut-protoger-les-indigenes-du-covid-19>.
3. V., par ailleurs, Géraldine Giraudeau, « La Nouvelle-Zélande au temps du Covid-19 : un État législativement et institutionnellement bien équipé », *Jus Politicum*, 20 avr. 2020, <http://blog.juspoliticum.com/2020/04/20/la-nouvelle-zelande-au-temps-du-covid-19-un-etat-legislativement-et-institutionnellement-bien-equipe-par-geraldine-giraudeau/>.
4. Cf. Données statistiques et conseils (aux particuliers et aux organisations) présentés sur le site officiel du gouvernement consacré à la lutte contre la Covid-19 : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra>.
5. En reprenant là le titre d'un ouvrage de Isabelle Schulte-Tenckhoff, *La question des peuples autochtones*, Bruxelles, Bruylant, coll. Axes, 1998 ; v., du même auteur, *Introduction au droit des peuples autochtones*, Bruylant coll. Organisation Internationale et Relations Internationales, 2015. V. aussi, Irène Bellier et al., *Les droits des peuples autochtones. Des Nations unies aux sociétés locales*, L'Harmattan, coll. Horizons autochtones, 2017.
6. V., toutefois, Communiqué de presse du 23 avril 2020 de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples « sur l'impact du virus COVID-19 sur les populations autochtones en Afrique », https://www.achpr.org/fr_pressrelease/detail?id=493. V., aussi, Olivier Piot et al., « Évaluation de l'impact économique du Covid-19 et des réponses politiques en Afrique Subsaharienne », *Le Monde diplomatique*, juin 2020, p. 24. V. sur la situation des Aka et des Pygmées au Congo : ICRA International, « Le monde autochtone face à la pandémie (2) », 25 avr. 2020, <http://www.icrainternational.org/actualites/?post=le-monde-autochtone-face-a-la-pandemie-2> ; « Congo : les Pygmées, déjà précarisés, craignent l'arrivée du Covid-19 », 6 mai 2020, <https://www.cath.ch/newsf/congo-les-pygmees-deja-precarises-craignent-larrivee-du-covid-19/>. La question traitée est plus globale, v. Sabine Cessou, « Afrique : les droits de l'homme

bafoués à l'ère du coronavirus », blog du Diplo, *Mots d'Afrique*, 28 mai 2020, <https://blog.mondediplo.net/afrique-les-droits-de-l-homme-bafoues-a-l-ere-du>.

7. V. Gérard Lenclud, Elisabeth Claverie, Jean Jamin, « Présentation : Une ethnographie de la violence est-elle possible ? », *Études rurales*, n° 95-96, 1984, p. 9.

8. V., par ex., Sandrine Revet, *Anthropologie d'une catastrophe : Les coulées de boue de 1999 au Venezuela*, Presses Sorbonne Nouvelle, 2007 ; Jacky Bouju, « Une ethnographie à distance ? », *Civilisations*, n° 64, 2015, <http://journals.openedition.org/civilisations/3933>.

9. Cf Convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989.

10. Cf. Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2003.

11. Cf. Convention sur la diversité biologique, 2007.

12. Cf. Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones, 1992.

13. Jean Stœtzl, « Fonctions de la presse : à côté de l'information », *Études de presse*, n° 56, juill. 1951, p. 39.

14. Initiée lors du colloque « Quelle autochtonie pour les peuples autochtones. Langue du droit et ingénieries institutionnelles », Musée de l'Homme, 4 déc. 2019.

15. V. Michel Foucault, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Gallimard, Paris, 1975.

16. V. Paul B. Preciado, « Les leçons du virus », *Médiapart*, 13 avr. 2020.

17. Madeleine Pastinelli, « Pour en finir avec l'ethnographie du virtuel ! Des enjeux méthodologiques de l'enquête de terrain en ligne », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 35, n° 1-2, 2011, p. 47.

18. V. Nadia Belaidi, Frank Alvarez-Pereyre, Jean-Dominique Wahiche, Hélène Artaud, « Autochtonie(s) et sociétés contemporaines. La diversité culturelle, entre division et cohésion sociale », *Droit et cultures*, n° 72, 2016-2, pp. 43-76.

19. *Millennium Ecosystem Assessment, Ecosystems and Human Well-being : Synthesis*, Island Press, Washington DC, 2005.

20. V. sur *Reporterre.net*, suite à un rapport de *Survival International*, 3 avr. 2020 : « Pour les peuples autochtones, le coronavirus "représente une réelle menace d'extermination" », <https://reporterre.net/Pour-les-peuples-autochtones-le-coronavirus-represente-une-reelle-menace-d-extermination> ; « "Une question de vie ou de mort" : Survival International demande la protection des territoires autochtones », 3 avr. 2020, <https://www.survivalinternational.fr/actu/12376>. V., aussi, ICRA France, « Le monde autochtone touché par la pandémie », 4 avr. 2020, <https://www.pressenza.com/fr/2020/04/le-monde-autochtone-touche-par-la-pandemie/> ;

Mayra Castro, Lilas-Apollonia Fournier, Laurent Rigaux, « Du Canada à l'Australie, en passant par le Brésil, les populations autochtones jouent leur survie face à la pandémie », 19 mai 2020, <https://www.pressegauche.org/Du-Canada-a-l-Australie-en-passant-par-le-Bresil-les-populations-autochtones>.

21. HCDH, « Appel à contributions. Impact de COVID-19 sur les peuples indigènes », https://www.ohchr.org/FR/Issues/IPeoples/SRIndigenousPeoples/Pages/Callforinput_COVID19.aspx.

22. V. Marie Ndenga Hagbe, « Covid-19 : les peuples autochtones en danger d'extermination ? », *Libération web*, 19 avr. 2020, https://www.liberation.fr/debats/2020/04/19/covid-19-les-peuples-autochtones-en-danger-d-extermination_1785525. V. aussi sur l'histoire des épidémies, sur la vulnérabilité historique des populations autochtones aux agents biologiques importés sur leurs territoires, ICRA international, « Cataclismo Biológico - epidemias na história indígena », 10 juin 2020, <https://covid19.socioambiental.org/> ; (Interview) Rodrigue Géhot, « L'Amazonie et ses peuples dépourvus face au Coronavirus », 3 mai 2020, <https://mrmondialisation.org/lamazonie-et-ses-peuples-depourvus-face-au-coronavirus-interview/> ; Jean-François Nadeau, « La main invisible », 16 mars 2020, <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/575011/la-main-invisible>.

23. V. Aude Massiot, « Le risque d'un lourd tribut des peuples autochtones », *Libération*, 21 avr. 2020, p. 8-9.

24. Fondation France libertés, « Les peuples autochtones très vulnérables face au Covid-19 », 30 avr. 2020, <https://www.france-libertes.org/fr/les-peuples-autochtones-tres-vulnerables-face-au-covid-19/>.
25. Rosa Moussaoui, « "Risque d'extinction" de communautés indigènes en Amérique latine », *L'Humanité*, 7 mai 2020, p. 13. V., également, Aline Timbert, « Pérou : Les communautés natives en état d'alerte en raison du Covid-19 », 25 mars 2020, <https://www.actulatio.com/2020/03/25/perou-les-communautés-natives-en-etat-d-alerte-en-raison-du-covid-19/>.
26. <https://www.gfbv.ch/fr/covid-19-indigenes/>, 2 avr. 2020.
27. Rosa Moussaoui, « Un "risque d'extinction" de communautés indigènes », *L'Humanité* 7 mai 2020, p. 13.
28. V. Mathias Chauchat, « État d'urgence sanitaire et conflit de souveraineté en Nouvelle-Calédonie », *Jus politicum*, 27 mai 2020, <http://blog.juspoliticum.com/2020/05/27/etat-durgence-sanitaire-et-conflit-de-souverainete-en-nouvelle-caledonie-par-mathias-chauchat/>.
29. Marion Briswalter, Julien Sartre, « Confrontés au Covid-19, les peuples autochtones de France se renforcent », *Médiapart*, 24 avr. 2020, <https://www.mediapart.fr/journal/france/240420/confrontes-au-covid-19-les-peuples-autochtones-de-france-se-renforcent>. V., cependant, Damien Davy, « Être confiné dans les Confins de la République », 5 mai 2020, *blog COVID-AM*, Institut des Amériques, <https://covidam.institutdesameriques.fr/etre-confine-dans-les-confins-de-la-republique/>.
30. V., par ex., « Coronavirus : l'Amazonie coupée du monde sans transport fluvial », 7 avr. 2020, <https://www.nouvelobs.com/societe/20200407.AFP5283/coronavirus-l-amazonie-coupee-du-monde-sans-transport-fluvial.html>
31. Juliette Cabaço Roger, Gwenvael Delanoë, « Les Amérindiens de Guyane, isolés et à court de vivres », *Politis*, 29 avr. 2020 (<https://www.politis.fr/articles/2020/04/les-amerindiens-de-guyane-isoles-et-a-court-de-vivres-41803/>).
32. V. (entretien) Philippe Descola : « "Il y a une extraordinaire carence" de la France à l'égard des peuples autochtones », 30 mai 2020, <https://www.guyaweb.com/actualites/philippe-descola-il-y-a-une-extraordinaire-carence-de-la-france-a-legard-des-peuples-autochtones/>. V., par ailleurs, CNCDH, Avis du 23 février 2017, « La place des peuples autochtones dans les territoires ultramarins français », *JORF* 12 mars 2017.
33. V. Caroline de Jong, Vicki Brown, « Le coronavirus et les communautés des forêts », 9 avr. 2020, <https://www.forestpeoples.org/fr/news-article/2020/coronavirus-et-les-communautés-des-forets>; Scott Wallace, « Amazonie : le coronavirus fait ses premières victimes dans les communautés indigènes », *National geographic*, 14 avr. 2020, <https://www.nationalgeographic.fr/sciences/2020/04/amazonie-le-coronavirus-fait-ses-premieres-victimes-dans-les-communautés-indigenes>.
34. « Coronavirus : une communauté des Premières nations ferme ses frontières », 25 mars 2020, <https://journalmetro.com/actualites/national/2433073/coronavirus-une-communauté-des-premieres-nations-ferme-ses-frontieres/>.
35. Anne-Marie Yvon, « Les Innus prennent les grands moyens devant le "potentiel de catastrophe" », 27 mars 2020, <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1689159/covid-19-stanley-vollant-innus>
36. V., par ex., Joël Chateau, « Les indiens Navajos luttent à mort contre le coronavirus mais oubliés par le pouvoir américain », 27 avr. 2020, <https://fr.euronews.com/2020/04/27/les-indiens-navajos-luttent-a-mort-contre-le-coronavirus-mais-oublies-par-le-pouvoir-ameri>.
37. V. Hillard S. Kaplan et al., « L'isolement collectif volontaire est-il la meilleure réponse au COVID-19 pour les populations autochtones ? Une étude de cas et protocole depuis l'Amazonie Bolivienne », *The Lancet*, traduite par leurs auteurs et mise en ligne au 15 mai 2020, [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(20\)31104-1](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(20)31104-1). V., aussi, « L'isolement collectif est la stratégie la plus

viable pour réduire à un minimum Covid-19 dans les populations autochtones », 15 mai 2020, <https://www.news-medical.net/news/20200515/20676/French.aspx>.

38. « Les peuples autochtones très vulnérables face au Covid-19 », 30 avr. 2020, <https://www.france-libertes.org/fr/les-peuples-autochtones-tres-vulnerables-face-au-covid-19/>.

39. Nicolas Roger, « Coronavirus : l'Australie souhaite mettre à l'abri ses aborigènes », 21 mars 2020, <https://lepetitjournal.com/sydney/actualites/coronavirus-laustralie-souhaite-mettre-labris-ses-aborigenes-276549>.

40. V., pour le Panama, Jean Foyer, « Entre marginalisation et autonomie : le confinement des Amérindiens au Panama », 4 mai 2020, *blog COVID-AM*, Institut des Amériques, <https://covidam.institutdesameriques.fr/entre-marginalisation-et-autonomie-le-confinement-des-amerindiens-au-panama/>; pour le Pérou, « Comment les communautés autochtones amazoniennes font-elles face à la pandémie du Covid-19 ? », 7 avr. 2020, <https://www.notre-planete.info/actualites/4654-coronavirus-Covid-19-autochtones-Amazonie-Perou>.

41. Teresa Wright, « Coronavirus : défis importants pour les communautés autochtones », 13 mars 2020, <https://www.lapresse.ca/covid-19/202003/13/01-5264608-coronavirus-defis-importants-pour-les-communautes-autochtones.php>.

42. V. Hillard S. Kaplan et alii, « L'isolement collectif volontaire est-il la meilleure réponse au COVID-19 pour les populations autochtones ? Une étude de cas et protocole depuis l'Amazonie Bolivienne », 15 mai 2020, [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(20\)31104-1](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(20)31104-1).

43. Ainsi, dans certains espaces comme le territoire navajo aux États-Unis, désert aride, l'eau est un bien rare : v. Julien Chaillou, « Aux États-Unis, les peuples autochtones paient un lourd tribut », *Médiapart*, 30 mai 2020, <https://www.mediapart.fr/journal/international/300520/aux-etats-unis-les-peuples-autochtones-paient-un-lourd-tribut>; dépêche AFP, « Un foyer de COVID-19 fait des ravages chez les Navajos », 22 mai 2020, <https://www.tvnouvelles.ca/2020/05/22/un-foyer-de-covid-19-fait-des-ravages-chez-les-navajos>.

44. Hillard S. Kaplan et alii, « L'isolement collectif volontaire est-il la meilleure réponse au COVID-19 pour les populations autochtones ? ... », [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(20\)31104-1](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(20)31104-1). Constats émis dans plusieurs articles, tels : Nicolas Bourcier, Marie Delcas, Bruno Meyerfeld et Amanda Chaparro, « En Amazonie, la grande peur des indigènes », *Le Monde*, 14 avr. 2020, p. 8 : « le confinement à l'intérieur des communautés est, par nature, difficile. La vie collective dans la *maloca*, la "maison commune", rend toute quarantaine individuelle quasi impossible. »; Jocelyne Helgoualch, « Les peuples amérindiens du bassin amazonien payent un lourd tribut face au coronavirus », 26 mai 2020, s/ <https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/peuples-amerindiens-du-bassin-amazonien-payent-lourd-tribut-face-au-coronavirus-836210.html> : « au sein des communautés, la distanciation sociale est très difficile à mettre en place, en raison du mode de vie collectif ».

45. V. « Les indigènes d'Amazonie appellent à l'aide internationale face à la pandémie », 24 avr. 2020, <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/les-indigenes-d-amazonie-appellent-a-l-aide-internationale-face-a-la-pandemie-20200424>

46. V., par ex., « Le photographe Salgado défend les peuples indigènes contre le Covid-19 », 3 mai 2020, <https://www.rts.ch/info/monde/11295532-le-photographe-salgado-defend-les-peuples-indigenes-contre-le-covid-19.html>; « Pour défendre les indiens brésiliens contre le coronavirus, Sebastião Salgado mobilise des stars », 4 mai 2020, <https://www.lefigaro.fr/culture/pour-defendre-les-indiens-bresiliens-contre-le-coronavirus-sebastiao-salgado-mobilise-des-stars-20200504>; « Le photographe Sebastião Salgado lance un appel pour sauver les indigènes d'Amazonie face au Covid-19 », 8 mai 2020, <https://phototrend.fr/2020/05/sebastiao-salgado-un-appel-sauver-indigenes-amazonie-covid19/>.

47. « "Une question de vie ou de mort" : Survival International demande la protection des territoires autochtones », 3 avr. 2020, <https://www.survivalinternational.fr/actu/12376>.

48. Articulation des Peuples Indigènes du Brésil.

49. Alerte APIB, « Covid-19 et les peuples autochtones », 18 avr. 2020, <https://www.autresbresils.net/Covid-19-et-les-peuples-autochtones>.
50. V. Fiore Longo, « Le coronavirus menace les peuples autochtones, il est essentiel de les protéger aussi ! », 23 mai 2020, https://www.huffingtonpost.fr/entry/le-coronavirus-menace-les-peuples-autochtones-il-est-essentiel-de-les-protoger-aussi-blog_fr/. V. aussi, Méliッサ Perraudeau, interview de Fiore Longo (Survival) : « S'engager pour les peuples autochtones, c'est s'engager pour l'avenir de toute l'humanité », 9 avr. 2020, <https://www.carenews.com/fr/news/fiore-longo-survival-s-engager-pour-les-peuples-autochtones-c-est-s-engager-pour-l-avenir>.
51. V., par ex., Darrah Blackwater, « Pour les populations indigènes ravagées par le COVID-19, l'accès au haut débit est une question de vie ou de mort », *Internet society*, 15 mai 2020, <https://www.internetsociety.org/fr/blog/2020/05/pour-les-populations-indigenes-ravagees-par-le-covid-19-lacces-au-haut-debit-est-une-question-de-vie-ou-de-mort/>.
52. V., par ex., Teresa Wright, « COVID-19 : des inquiétudes sur les soins aux communautés autochtones », 13 mars 2020, <https://lactualite.com/actualites/covid-19-des-inquietudes-sur-les-soins-aux-communautes-autochtones/>.
53. V. Irène Bellier, « Les peuples autochtones face au Covid-19 : un tour d'horizon au 20 mai 2020 », <http://www.sogip.ehess.fr/spip.php?article648>.
54. V. Léia Santacroce, « Amazonie : comment le peuple Sarayaku tente de se protéger du coronavirus », 30 mars 2020, <https://www.geo.fr/environnement/amazonie-comment-le-peuple-sarayaku-tente-de-se-protoger-du-coronavirus-200335>.
55. HCR, « Les réfugiés indigènes sont durement confrontés à la pandémie de Covid-19 en Amérique latine », 19 mai 2020, <https://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2020/5/5ec3efd3a/refugies-indigenes-durement-confrontes-pandemie-covid-19-amerique-latine.html>.
56. Fondation France libertés, « Les peuples autochtones très vulnérables face au Covid-19 », 30 avr. 2020, <https://www.france-libertes.org/fr/les-peuples-autochtones-tres-vulnerables-face-au-covid-19/>.
57. Communiqué de la FAO du 20 avril 2020, « La santé et la sécurité des peuples autochtones menacées par le coronavirus », <http://www.fao.org/indigenous-peoples/covid-19/fr/>.
58. « Brésil : le coronavirus frappe durement les communautés autochtones », 24 mai 2020, <https://www.urban-fusions.fr/2020/05/24/bresil-le-coronavirus-frappe-durement-les-communautes-autochtones/>.
59. V. « Pour échapper au virus, les indiens d'Amazonie retournent à la forêt », 17 avr. 2020, <https://rouendanslarue.net/pour-echapper-au-virus-les-indiens-damazonie-retournent-a-la-foret/>.
60. Au titre de la Convention OIT n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux, 27 juin 1989. V. Leslie Cloud, Verónica González, Laurent Lacroix, « Catégories, nominations et droits liés à l'autochtonie en Amérique latine. Variations historiques et enjeux actuels », dans Irène Bellier (dir.), *Peuples autochtones dans le monde. Les enjeux de la reconnaissance*, L'Harmattan, coll. Horizons autochtones, 2013, p. 42 ; Geneviève Koubi, « Droits autochtones, des droits individuels, collectifs ou "de" collectif ? », *Droit et cultures*, à paraître 2021.
61. V., entre autres, Kara Puketapu-Dentice, Sean Connelly, Michelle Thompson-Fawcett, « Vers l'intégration des cultures autochtones au sein de la forme urbaine », *Justice spatiale/Spatial justice*, mars 2017, n° 11, <http://www.jssj.org/article/vers-lintegration-des-cultures-autochtones-au-sein-de-la-forme-urbaine/> ; Elizabeth Fast et al., « Regard sur l'interaction de l'urbanisation, du traumatisme historique et de l'identité culturelle parmi la jeunesse autochtone au Canada », *Enfances Familles Générations*, 2016, n° 25, <http://journals.openedition.org/efg/1134>.
62. « Les réfugiés indigènes sont durement confrontés à la pandémie de Covid-19 en Amérique latine », 19 mai 2020, <https://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2020/5/5ec3efd3a/refugies-indigenes-durement-confrontes-pandemie-covid-19-amerique-latine.html>.

63. Victoria Huguene, Felipe Iraldo (UNHCR), « Le coronavirus menace les peuples autochtones vénézuéliens réfugiés au Brésil », 19 mai 2020, <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2020/5/5ec53f27a/coronavirus-menace-peuples-autochtones-venezueliens-refugies-bresil.html>.
64. « Les réfugiés indigènes sont durement confrontés à la pandémie de Covid-19 en Amérique latine », 19 mai 2020, <https://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2020/5/5ec3efd3a/refugies-indigenes-durement-confrontes-pandemie-covid-19-amerique-latine.html>.
65. « Les peuples autochtones très vulnérables face au Covid-19 », 30 avr. 2020, <https://www.france-libertes.org/fr/les-peuples-autochtones-tres-vulnerables-face-au-covid-19/> ; v. Rosa Moussaoui, « "Risque d'extinction" de communautés indigènes en Amérique latine », *L'Humanité*, 7 mai 2020, p. 13.
66. (Interview) Rodrigue Géhot, « L'Amazonie et ses peuples dépourvus face au Coronavirus », 3 mai 2020, <https://mrmondialisation.org/lamazonie-et-ses-peuples-depourvus-face-au-coronavirus-interview/>.
67. APIB, « Covid-19 et les peuples autochtones », 18 avr. 2020, <https://www.autresbresils.net/Covid-19-et-les-peuples-autochtones>.
68. Jéssica Silva de Quadros, Nathalie Le Boulter Pavelic, « Les peuples autochtones du Brésil face au Covid-19 », 21 avr. 2020, <https://www.lautrequotidien.fr/new-blog/2020/4/21/les-peuples-autochtones-du-brsil-face-au-covid-19>.
69. Site du Premier ministre du Canada, « Le premier ministre annonce du soutien additionnel pour les peuples autochtones vivant dans les centres urbains et hors réserve », 21 mai 2020, <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/05/21/premier-ministre-annonce-du-soutien-additionnel-les-peuples>.
70. « COVID-19 : les Premières Nations saluent l'aide du fédéral aux organisations autochtones », 23 mai 2020, <https://www.journaldemontreal.com/2020/05/23/covid-19-les-premieres-nations-saluent-laide-du-federal-aux-organisations-autochtones>.
71. En écho, l'article 25 de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones de 2007 stipule : « Les peuples autochtones ont le droit de conserver et de renforcer leurs liens spirituels particuliers avec les terres, territoires, eaux et zones maritimes côtières et autres ressources qu'ils possèdent ou occupent et utilisent traditionnellement, et d'assumer leurs responsabilités en la matière à l'égard des générations futures. »
72. V., par ex., Thomas Siron, « "Nous avons tué la forêt" : l'expérience de la déforestation dans un village pionnier de l'Amazonie bolivienne », *ethnographiques.org*, 2019, n° 38, <https://www.ethnographiques.org/2019/Siron>.
73. APIB, « Nota pública : contra as falaciosas acusações da FUNAI », <http://apib.info/2020/05/06/nota-publica-contra-as-falaciosas-acusacoes-da-funai/>. V., par ailleurs, Groupe International de Travail pour les Peuples Autochtones (GITPA), *Droits territoriaux des peuples autochtones*, L'Harmattan, coll. Questions autochtones, 2005 ; Irène Bellier (dir.), *Terres, territoires, ressources. Politiques, pratiques et droits des peuples autochtones*, L'Harmattan, coll. Questions autochtones, 2014.
74. [Sans renvoi au coronavirus] Léa Dang, « Face aux pressions politiques et climatiques, le dernier peuple autochtone d'Europe lutte pour ses droits », 27 avr. 2020, http://www.socialter.fr/fr/module/99999672/902/face_aux_pressions_politiques_et_climatiques_le_dernier_peuple_autochtone_deurope_lutte_pour_ses_droits.
75. Association de peuples autochtones en Amérique du Nord, centrale et du Sud, dans les Caraïbes et dans les régions de l'Arctique et du Pacifique.
76. « Droits des peuples autochtones et COVID-19 : Le Conseil international des traités indiens (IITC) appelle à des réponses fondées sur les droits et dénonce les violations des droits humains en cours », 22 avr. 2020 (information du 15 avr. 2020), <http://www.csia-nitassinan.org/spip.php?article1129>.

77. « Selon les estimations de la Coordination des Organisations Indigènes du Bassin de l'Amazonie (COICA), plus de 500 peuples indigènes seraient en danger imminent. Leur système immunitaire, dans de nombreux cas, n'a pas les défenses adaptées pour lutter contre ce virus importé et ils ne disposent pas des infrastructures sanitaires nécessaires pour soigner ce genre de maladie grave. Ils sont par conséquent particulièrement vulnérables face à cette pandémie mondiale. » : (Interview) Rodrigue Géhot, « L'Amazonie et ses peuples dépourvus face au Coronavirus », 3 mai 2020, <https://mrmondialisation.org/lamazonie-et-ses-peuples-depourvus-face-au-coronavirus-interview/>.

78. [amazonwatch.org](https://amazonwatch.org/2020-04-covid-moratorium-letter-fr) › 2020-04-covid-moratorium-letter-fr.

79. Fabienne Marion, « La santé des hommes et celle du monde sont reliées. L'épidémie de coronavirus en est l'illustration », 17 mars 2020, <https://up-magazine.info/planete/biodiversite/38874-la-disparition-des-forets-est-a-lorigine-de-virus-et-du-changement-climatique/>.

80. « Comment les communautés autochtones amazoniennes font-elles face à la pandémie du Covid-19 ? », 7 avr. 2020, <https://www.notre-planete.info/actualites/4654-coronavirus-Covid-19-autochtones-Amazonie-Perou>.

81. Raphael D., « Coronavirus : la forêt amazonienne et ses habitants menacés », 21 avr. 2020, <https://mrmondialisation.org/coronavirus-la-foret-amazonienne-et-ses-habitants-menaces/>. V. aussi, « Pendant ce temps, la déforestation en Amazonie s'accélère », 11 mai 2020, <https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/deforestation-pendant-ce-temps-deforestation-amazonie-accelere-79535/>; Vasconcelo Quadros, Anna Beatriz Anjos, « Profitant de la crise sanitaire, la déforestation et le pillage de l'Amazonie et des terres autochtones s'intensifient », 1er mai 2020, <https://www.bastamag.net/Bresil-indigenes-populations-autochtones-coronavirus-mines-Bolsonaro>.

82. Déclaration de l'UICN sur la pandémie de COVID-19, 14 avr. 2020, <https://www.iucn.org/fr/news/secretariat/202004/declaration-de-luicn-sur-la-pandemie-de-covid-19>.

83. V. « Appel des peuples autochtones, des afro-descendants et des organisations populaires d'Amérique latine », 10 avr. 2020, <https://www.autresbresils.net/Covid-19-Appel-des-peuples-autochtones-des-afro-descendants-et-des-> : « La COVID-19 est devenue une pandémie à un moment où la crise capitaliste s'aggrave et où le pouvoir économique tente sans cesse de faire porter à la classe ouvrière le fardeau de la recomposition du taux de profit des entreprises, ce qui coïncide avec l'affaiblissement des systèmes de santé, la détérioration des conditions de vie et la démolition du secteur public résultant du virage néolibéral. L'asphyxie à laquelle nous soumettent la dette extérieure, les organisations internationales et l'oppression permanente de l'impérialisme contre notre souveraineté, débouche sur un scénario avec des conséquences très graves... »

84. V. Nadia Belaidi, « Apport de la vision du monde des peuples autochtones à la question environnementale sous l'angle juridique », dans Jean-Claude Fritz et al. (dir.), *La nouvelle question indigène. Peuples autochtones et ordre mondial*, L'Harmattan, 2006, p. 401.

85. Nicolas Bourcier, Marie Delcas, Bruno Meyerfeld, Amanda Chaparro, « En Amazonie, la grande peur des indigènes », *Le Monde*, 14 avr. 2020, p. 8.

86. Marcus Dupont-Besnard, « Coronavirus : la déforestation en Amazonie menace plus que jamais les peuples isolés », *numerama*, 15 avr. 2020, <https://www.numerama.com/sciences/618142-coronavirus-la-deforestation-en-amazonie-menace-plus-que-jamais-les-peuples-isoles.html>.

87. Rémi-Kenzo Pagès, « Covid-19 : Les peuples amérindiens risquent l'anéantissement », *Le Média*, 29 avr. 2020, <https://www.lemediatv.fr/emissions/2020/covid-19-les-peuples-amerindiens-risquent-laneantissement-tj28rWucR1CRdHEBA4UBvA>.

88. V. Richard Pearshouse, Jurema Werneck, « Confiscations de terres et COVID-19 : la double menace qui pèse sur les peuples indigènes du Brésil », *Amnesty international*, 6 avr. 2020, <https://>

www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/04/land-seizures-and-covid-19-the-twin-threats-to-brazils-indigenous-peoples/ ;

89. Bruno Meyerfeld, « Au Brésil, l'épidémie fait le jeu des pilleurs de la forêt amazonienne », *Le Monde*, 23 avr. 2020, p. 4. V., aussi, « Confiscations de terres et COVID-19 : la double menace qui pèse sur les peuples indigènes du Brésil », 6 avr. 2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/04/land-seizures-and-covid-19-the-twin-threats-to-brazils-indigenous-peoples/>.

90. Communiqué de la FAO du 20 avril 2020, « La santé et la sécurité des peuples autochtones menacées par le coronavirus », <http://www.fao.org/indigenous-peoples/covid-19/fr/>.

91. « COVID-19 : l'ONU pour une participation active des peuples autochtones à la riposte », <https://www.un.org/fr/%C3%A9quipe-de-communication-de-la-riposte-de-l%E2%80%99onu-au-covid-19/covid-19-l%E2%80%99onu-pour-une-participation>.

92. V. Françoise Morin, « Les droits de la Terre-Mère et le bien vivre, ou les apports des peuples autochtones face à la détérioration de la planète », *Revue du MAUSS*, 2013, n° 2, p. 321.

93. « COVID-19 : l'ONU pour une participation active des peuples autochtones à la riposte », <https://www.un.org/fr/>. Site créé : <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/covid-19.html> ; citée une note d'orientation pour le système des Nations-Unies préparée par le Groupe d'Appui Inter-Agences des Nations Unies sur les Questions Autochtones du 23 avril 2020, intitulée « Les Peuples Autochtones et le COVID-19 » ; cité un guide établi par le Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme (HCDH) : <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/COVID19Guidance.aspx>.

94. « COVID-19 : l'ONU pour une participation active des peuples autochtones à la riposte », 1^{er} mai 2020, <https://www.un.org/fr/>.

95. *Idem.* Renvoi est fait au « manuel pratique » publié par l'Organisation internationale du travail (OIT) en avril 2013 : https://www.ilo.org/global/standards/subjects-covered-by-international-labour-standards/indigenous-and-tribal-peoples/WCMS_211976/lang-fr/index.htm.

96. « La Covid-19 dévaste les communautés autochtones du monde entier, met en garde un expert de l'ONU », 18 mai 2020, <https://news.un.org/fr/story/2020/05/1069042>.

97. *Idem.* Ce constat a été partagé sur le site du journal de l'île de la Réunion au 18 mai 2020 : *Témoignage* : <https://www.temoignages.re/social/droits-humains/l-impact-du-coronavirus-sur-les-populations-autochtones-au-dela-des-menaces-pour-la-sante,98133> et sur un site d'information toulousain, le 19 mai 2020 : « Le Coronavirus “dévaste les communautés autochtones du monde entier” », <https://www.toulouse7.com/2020/05/19/coronavirus-communaut-es-autochtones/>.

98. « Le Repam appelle à une action urgente pour éviter une tragédie en Amazonie », 18 mai 2020, <https://www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2020-05/repam-communique-amazone-protection-peuples-autochtones.html>.

99. Fondation France libertés, « Les peuples autochtones très vulnérables face au Covid-19 », 30 avr. 2020, <https://www.france-libertes.org/fr/les-peuples-autochtones-tres-vulnerables-face-au-covid-19/>.

100. Collectif Emma Goldman, « [Covid-19] Confinement à double vitesse. L'extractivisme se porte bien », 19 avr. 2020, <https://ucl-saguenay.blogspot.com/2020/04/covid-19-confinement-double-vitesse.html>.

101. Fondation France libertés, « Les peuples autochtones très vulnérables face au Covid-19 », 30 avr. 2020, <https://www.france-libertes.org/fr/les-peuples-autochtones-tres-vulnerables-face-au-covid-19/>.

102. Nastasia Hadjadj, « Pourquoi il est urgent de repenser nos relations au monde vivant et aux non-humains », 15 mai 2020, <https://www.ladn.eu/entreprises-innovantes/parole-expert/alessandro-pignocchi-nouvelles-relations-monde-vivant/>.

103. Jean-Mathieu Albertini, « En Amazonie, la crise sanitaire risque d'accélérer encore la déforestation », *Médiapart*, 25 avr. 2020, <https://www.mediapart.fr/journal/international/250420/en-amazonie-la-crise-sanitaire-risque-daccelerer-encore-la-deforestation>.
104. V. Françoise Améyo Délali Kouassi, « Activités humaines et catastrophes écologiques : quelle protection pour les droits des peuples autochtones ? », *La Revue des droits de l'homme*, 2020, n° 17, <http://journals.openedition.org/revdh/8067>.
105. Audrey Gléonec, « Covid-19 : Les peuples autochtones du Brésil sur le point d'être décimés ? », 26 mai 2020, https://www.podcastjournal.net/Covid-19-Les-peuples-autochtones-du-Bresil-sur-le-point-d-etre-decimes_a27874.html.
106. V. Fondation France libertés, « Les peuples autochtones très vulnérables face au Covid-19 », 30 avr. 2020, <https://www.france-libertes.org/fr/les-peuples-autochtones-tres-vulnerables-face-au-covid-19/>.
107. V. Bruno Meyerfeld, « Au Brésil, l'épidémie fait le jeu des pilleurs de la forêt amazonienne », *Le Monde*, 23 avr. 2020, p. 4 ; Nicolas Bourcier, « Nicaragua : les violences se multiplient contre les indigènes », *Le Monde*, 2 mai 2020, p. 5.
108. V., par ex., à propos de la construction du barrage de Belo Monte au Brésil, Christian G. Caubet, « Peuples autochtones sous la coupe du *croissancisme*. Usurpation de terres en Amazonie brésilienne au nom du fardeau hydroélectrique progressiste de l'homme blanc », *Écologie & politique*, 2015, n° 2, p. 121.
109. Milca Van Den Steene, (traduction adaptée : Thais Borges et Sue Branford, *Mongabay*), « La déforestation rapide de l'Amazonie brésilienne pourrait entraîner la prochaine pandémie », 18 avr. 2020, <https://www.canopee-asso.org/la-deforestation-rapide-de-lamazonie-bresilienne-pourrait-entraîner-la-prochaine-pandemie-des-experts/>. En fait, « depuis mars 2020, et le début de la pandémie mondiale, les garimpeiros, ces chercheurs d'or illégaux sont de plus en plus nombreux dans la forêt. Profitant du chaos généré par l'épidémie et de la politique laxiste à leur égard des gouvernements, brésilien en tête, les garimpeiros poussent leurs excursions plus loin, et plus près des communautés amérindiennes, amenant maladies et virus avec eux, dont le Covid-19. Forçant le contact avec les populations autochtones, les repoussant souvent violemment, les chercheurs d'or, les braconniers et les bûcherons mettent en danger les tribus qu'ils contaminent et qu'ils déciment. » : Rémi-Kenzo Pagès, « Covid-19 : Les peuples amérindiens risquent l'anéantissement », *Le Média*, 29 avr. 2020, <https://www.lemediatv.fr/emissions/2020/covid-19-les-peuples-amerindiens-risquent-laneantissement-t>.
110. <https://www.survivalinternational.fr/actu/12395>.
111. Fondation France libertés, « Les peuples autochtones très vulnérables face au Covid-19 », 30 avr. 2020, <https://www.france-libertes.org/fr/les-peuples-autochtones-tres-vulnerables-face-au-covid-19/>.
112. V. Frédéric B. Laugrand, Jarich G. Oosten (dir.), *La nature des esprits dans les cosmologies autochtones*, Presses de l'Université Laval, Québec, 2007.
113. Irma Tambunan, « Les "Gens de la forêt" de Sumatra s'entourent des arbres pour se protéger du Covid-19 », *Courrier international*, 27 avr. 2020, <https://www.courrierinternational.com/article/quarantaine-les-gens-de-la-foret-de-sumatra-sentourent-des-arbres-pour-se-proteger-du-covid>.
114. V., en ce sens, Cosimo Gonzalo Sozzo, « Vers un « état écologique de droit » ? Les modèles de Buen vivir et de Développement durable des pays d'Amérique du Sud », *RJE*, 2019, n° HS 18, p. 89.
115. Fiore Longo, « Le coronavirus menace les peuples autochtones, il est essentiel de les protéger aussi ! », 23 mai 2020, https://www.huffingtonpost.fr/entry/le-coronavirus-menace-les-peuples-autochtones-il-est-essentiel-de-les-proteger-aussi-blog_fr/.
116. V., par ex., Pamela Obertan, *Le brevet sur le vivant : une menace pour les peuples autochtones ?*, Éditions universitaires européennes, 2010.

117. (Interview) Isabelle Picard, « Coronavirus : retour vers la médecine traditionnelle dans les communautés autochtones », 16 avr. 2020, <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/le-15-18/segments/entrevue/165697/premieres-nations-culture-traditions-covid-19>
118. « Brésil : chez des indigènes d'Amazonie, des plantes contre le coronavirus », 19 mai 2020, <https://www.lefigaro.fr/international/bresil-chez-des-indigenes-d-amazonie-des-plantes-contre-le-coronavirus-20200519>.
119. Sophie Noucher, « Des peuples autochtones d'Amérique latine redécouvrent leurs savoir-faire traditionnels pour être résilients et autonomes face au Covid-19 », 28 mai 2020, <https://www.goodplanet.info/2020/05/27/des-peuples-autochtones-damerique-latine-redecouvrent-leurs-savoir-faire-traditionnels-pour-etre-resilients-et-autonomes-face-au-covid-19/>. V., toutefois, Judith Rochfeld, « 5. - entre propriété et accès : la résurgence du commun », dans Florence Bellivier (dir.), *La bioéquité. Batailles autour du partage du vivant*, éd. Autrement, 2009, p. 69.
120. V., entre autres, « ONU : La COVID-19 dévaste les communautés autochtones du monde entier ! » <https://blogs.mediapart.fr/freddy-mulongo/blog/180520/onu-la-covid-19-devaste-les-communaut-es-autochtones-du-monde-entier>.
121. V., par ex., Diégo Landivar, Émilie Ramillien, « Savoirs autochtones, "nature-sujet" et gouvernance environnementale : une analyse des reconfigurations du droit et de la politique en Bolivie et en Équateur », *Autrepart*, 2017, n° 81, p. 135.
122. (Entretien) Cyndy Wylde, « Les nations sont capables de s'autogouverner », *L'Humanité*, 13 mai 2020, p. 11.
123. (Entretien) Philippe Descola, « Nous sommes devenus des virus pour la planète », *Le Monde*, 22 mai 2020, p. 27.
124. Bruce Albert, « Nous sommes tous devenus amérindiens », *Le Monde*, 21 avr. 2020, p. 26.
125. Hugo Asselin, « Les savoirs autochtones pourraient-ils nous aider à affronter les prochaines pandémies ? », 6 avr. 2020, <https://theconversation.com/les-savoirs-autochtones-pourraient-ils-nous-aider-a-affronter-les-prochaines-pandemies-135022>
126. (Entretien) Philippe Descola, « Nous sommes devenus des virus pour la planète », *Le Monde*, 22 mai 2020, p. 27.
127. V. Bertrand Aliénor, « Une archéologie philosophique des normes environnementales : biopolitique et droit des peuples autochtones », *Revue générale de droit* (Québec), 2013, n° HS 43, p. 223.
128. (Interview) Rodrigue Géhot, « L'Amazonie et ses peuples dépourvus face au Coronavirus », 3 mai 2020, <https://mrmondialisation.org/lamazonie-et-ses-peuples-depourvus-face-au-coronavirus-interview/>.
129. V., entre autres, Jean-Nicolas Clément, « Face à la crise écologique, le droit au chevet de la biodiversité », *Revue des juristes de Sciences Po*, 2020, n° 18, p. 23.
130. V. Damien Short, « Australia : a continuing genocide ? », *Journal of genocide research*, 2010, n° 1-2, p. 45 ; Jennifer Huseman, Damien Short, « A slow industrial genocide : tar sands and the indigenous peoples of northern Alberta », *International Journal of Human Rights*, 2012, n° 1, p. 216.
131. E /CN.4 /Sub.2/1983.
132. Il s'agit d'une compréhension *sociologique* du génocide qui met en relief la mort culturelle et sociale que comporte le concept, R. Lemkin, *Lemkin on genocide*, S. L. Jacobs (ed.), Lexington Book, Plymouth, 2012
133. V. Nadia Belaidi, « Droits des peuples autochtones et souveraineté des États sur la biodiversité. Gérer la diversité culturelle pour gérer la diversité biologique », dans Catherine Aubertin, Anne Nivart (dir.), *Le protocole de Nagoya en dialogue. Biodiversité et sociétés*, Ed. Muséum national d'histoire naturelle et IRD éd., à paraître.
134. V. Damien Short, *Redefining Genocide. Settler Colonialism, Social Death and Ecocide*, Zed Books, London, 2016.

135. V. Nadia Belaïdi, Marie Méténier, « Écocide », *Dictionnaire critique de l'Anthropocène*, CNRS éd., 2020, p. 274.
136. Cf. séminaire : « The accountability of human-nature relationship. From Anthropocene to ecocide », Musée de l'Homme, 6 déc. 2016.
137. Will Steffen, Jacques Grinevald, Paul J. Crutzen et John R. McNeill, « The Anthropocene: Conceptual and historical perspectives », *Philosophical Transactions of the Royal Society A*, 2011, n° 1938, p. 842.
138. V. Bruno Latour, *Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique*, La Découverte, 2015.
139. V. Philippe Descola, *Par-delà Nature et Culture*, Gallimard, coll. Bibliothèque des sciences humaines, 2005.
140. La crise environnementale renvoie à quatre dimensions : le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité, la raréfaction des ressources naturelles, les effets des pollutions et des transformations du cadre de vie sur la santé humaine. Elles sont porteuses de dérèglements, eux-mêmes porteurs de pénuries, d'inégalités et de violences. V. Christophe Bonneuil, Jean-Baptiste Fressoz, *L'Événement Anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, Seuil, 2013, spéc. pp. 37-42.
141. Discuté dans le cadre de la Convention sur le génocide de 1948 puis dans le cadre du *projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité* - précurseur au Statut de Rome portant création de la Cour Pénale Internationale (CPI), l'écocide prend la forme d'un *crime* au cours des années 1980. La proposition sera soutenue par la plupart des membres de la Commission du droit international en charge de la préparation du code. Si, en 1998, les « dommages étendus, durables et graves à l'environnement naturel » sont inscrits au *Statut de Rome de la CPI* (art. 8-2b iv), ils ne sont identifiés que comme crimes de guerre, à condition qu'ils soient « manifestement excessifs par rapport à l'ensemble de l'avantage militaire concret et direct attendu ».
142. Ainsi, différents tribunaux nationaux ont condamné des atteintes graves à l'environnement. Par ex., en 2015, un tribunal néerlandais a ordonné à l'État de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En 2017, la justice allemande a accepté la requête d'un paysan péruvien pour contraindre un géant de l'énergie à réparer les effets de son activité sur l'environnement au Pérou...
143. Bruno D. Cot, Victor Garcia, « Moins de biodiversité, plus de virus », *L'Express*, 16 mai 2020, https://www.lexpress.fr/actualite/societe/environnement/moins-de-biodiversite-plus-de-coronavirus_2125937.html.
144. Milca Van Den Steene, « La déforestation rapide de l'Amazonie brésilienne pourrait entraîner la prochaine pandémie », 18 avr. 2020, <https://www.canopee-asso.org/la-deforestation-rapide-de-lamazonie-bresilienne-pourrait-entraîner-la-prochaine-pandemie-des-experts/>.
145. Bruno Latour, « La crise sanitaire incite à se préparer à la mutation climatique », *Le Monde*, 25 mars 2020, p. 23 ; v. aussi, Edouard Bard, « La pandémie de Covid-19 préfigure en accéléré la propagation du réchauffement climatique », *Le Monde*, 25 avr. 2020, p. 26.

ABSTRACTS

Durant les temps de confinement dus à la pandémie SARS-CoV-2, toute étude de terrain était impraticable. La situation des peuples autochtones n'a pu être appréhendée qu'à travers quelques articles publiés dans les journaux et sur le web. Les comptes-rendus hésitent entre remarques géographiques, compositions anthropologiques, considérations écologiques et questionnements juridiques. Mains appels pour un développement des soins à l'endroit des peuples autochtones ont pu être émis. Cependant, la problématique d'un droit à la santé publique est restée concentrée autour de l'isolement de ces peuples vulnérables sans tenir compte de leurs savoirs ni de leurs environnements. Or quelques reparties peuvent être recueillies à travers les connaissances et les pratiques traditionnelles autochtones, lesquelles sont particulièrement identifiées dans la force du lien entre nature et société.

AUTHORS

NADIA BELAÏDI

Chargée de recherches HDR au CNRS, UMR 7206 Eco-anthropologie (CNRS-MNHN-Université de Paris)

GENEVIÈVE KOUBI

Professeure, CERSA CNRS UMR 7106 Sciences administratives et politiques